



PROGRAMME DE TRAVAIL COMMUN

UNE UNION BENELUX DÉTERMINÉE ET FLEXIBLE
EN CES TEMPS INCERTAINS

20
21

20
24

Colophon

Éditeur responsable

Monsieur Alain de Muysen
Secrétaire général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11

Cover

Cible Communication
www.cible.be

Mise en page

Secrétariat général de l'Union Benelux

Rédaction

Secrétariat général de l'Union Benelux

Coordination

Service Stratégie et Communication de l'Union Benelux
Date : janvier 2021
Cette publication est protégée par le droit d'auteur

UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE

UN BENELUX SÛR ET JUSTE

UN BENELUX NUMÉRIQUE

***UN BENELUX RÉSILIENT ET CONSCIENT
DE L'AVENIR***

UN BENELUX OUVERT

« UNE UNION BENELUX EN CES TEMPS

Dans le cadre du programme de travail commun 2021-2024, l'Union Benelux développera ses activités dans les années à venir pour renforcer davantage les multiples coopérations entre les trois pays, les échanges entre leurs populations et les liens avec l'Union européenne. Plus que jamais, l'Union Benelux a l'ambition de mettre en œuvre son mandat avec détermination et par des résultats concrets. La réalisation de projets utiles et novateurs en tant qu'inspirateur de l'Europe, l'élimination des obstacles à la mobilité transfrontalière afin d'améliorer le bien-être des citoyens et la compétitivité des entreprises, demeurent la force motrice de l'Union Benelux.

Le programme de travail commun 2021-2024 a été élaboré dans le contexte de la crise du COVID-19. Cette pandémie, qui représentait initialement une crise sanitaire mondiale, s'est muée en crise économique, financière et sociale qui touche le monde entier. Des certitudes vacillent et des fragilités se font ressentir. Et pourtant, cette crise offre de nouvelles possibilités de démontrer la pertinence d'une coopération entre voisins et d'envisager l'avenir avec confiance, y compris pour l'Union Benelux. Ce faisant, l'Union Benelux n'oublie pas qu'elle contribue également, au sein de l'Europe, à répondre aux défis que représentent le changement climatique, la protection de l'environnement, la criminalité organisée et le radicalisme violent.

Dans les années à venir, l'Union Benelux entend se profiler comme une **plate-forme** permettant d'échanger les expériences et les lessons learned, mais aussi trouver des solutions, notamment aux problèmes spécifiques qui se posent en pratique dans les régions frontalières de l'Union Benelux. C'est précisément dans ces régions que le besoin de coopération transfrontalière est le plus marqué. L'Union Benelux s'engage à continuer de relayer les besoins pratiques des citoyens dans les zones frontalières et les projets de coopération concrets vers les capitales du Benelux

et vers l'Union européenne. La crise du COVID-19 a montré que l'échange de connaissances est essentiel et que la concertation et la coopération revêtent une importance majeure.

Le programme de travail pluriannuel 2021-2024 est basé sur les missions de l'Union Benelux, telles que déterminées dans le Traité Benelux du 17 juin 2008, et se greffe sur les priorités stratégiques des trois pays du Benelux. Les domaines de travail de l'Union Benelux sont le **renforcement de l'union économique et du marché intérieur**, le **développement durable** et la coopération dans le domaine de la **justice et des affaires intérieures**.

Au cours des prochaines années, le Secrétariat général Benelux souhaite accompagner du mieux possible les trois États membres au niveau de la réalisation de résultats concrets dans ces trois domaines clés de l'Union Benelux. Ils présentent une forte interdépendance et nécessitent donc une approche proactive, flexible, pragmatique et globale. C'est pourquoi, sous l'impulsion des États membres et du Collège, **l'organisation interne du Secrétariat général Benelux va être modernisée**. Pour concrétiser cette ambition, une analyse de l'action du Secrétariat général Benelux sera réalisée en ciblant les points susceptibles d'être améliorés et qui seront ensuite mis en œuvre.

Les trois États membres ont exprimé leurs attentes d'une Union Benelux qui tend vers des résultats tangibles en dégagant des priorités claires, couplées à des projets phares, dans ses principaux domaines d'action. Ainsi, la coopération Benelux devrait se centrer davantage sur les **avantages concrets et pratiques pour les citoyens et les entreprises**, tels la réduction des charges pesant sur les citoyens et les entreprises, la lutte contre les fraudes et la lutte contre les abus en matière de mobilités des travailleurs dans le cadre des prestations de service.

DÉTERMINÉE ET FLEXIBLE

INCERTAINS »

De même, la mise en œuvre du Traité de police Benelux de 2018 aura un impact concret sur la **sécurité** des citoyens et la lutte contre le crime organisé transfrontalier. La valeur ajoutée de la coopération Benelux, qui dispose d'un rayon d'action complémentaire à l'Union européenne, aux coopérations bilatérales et aux autres formes de coopération européenne, a besoin de **plus de visibilité** comme plate-forme pour résoudre des problèmes concrets. Une implication politique accrue des États membres dans les actions de la coopération Benelux est également visée, là où cela est nécessaire. Plus que jamais, l'Union Benelux doit disposer des connaissances, des compétences et de la visibilité requises pour valoriser au maximum son statut spécial au sein de l'Union européenne (article 350 TFUE) sans toucher à l'acquis communautaire et accomplir son rôle de précurseur au sein de l'Union européenne.

Pour devenir une organisation plus déterminée et augmenter sa visibilité auprès des citoyens, l'Union Benelux souhaite, à l'avenir, miser davantage sur **l'analyse des tendances, la collecte de données Benelux et la concertation intensive avec les parties prenantes** afin de soutenir le lancement de nouveaux projets. En tant qu'inspirateur de l'Europe, l'Union Benelux travaillera, par exemple, sur des données concernant le marché des services, l'impact des plates-formes mondiales en ligne sur le commerce de détail du Benelux et le trafic de marchandises des trois États membres. L'ensemble des données déjà disponibles dans les trois pays sera utilisé à cette fin.

La « Maison du Benelux » est le **lieu de rencontre numérique et physique** pour le brainstorming, les concertations, les conférences, les webinaires de partenariats régionaux.

La direction empruntée au travers du portail « Point de départ travail frontalier », du Réseau Benelux d'expertise énergétique, de la Plate-forme Benelux Climat, du Forum pentalatéral de l'énergie, de la Plate-forme Gaz, de la coopération énergétique Mer du Nord et du point d'information pour le commerce de détail va également se poursuivre dans les années à venir et sera adaptée si nécessaire aux évolutions du moment.

Ce programme de travail pluriannuel englobe les trois domaines-clés du traité Benelux. Sa finalité (Leitmotiv) est de favoriser **la prospérité, le bien-être, la sécurité et l'égalité des chances pour les citoyens et entreprises de l'Union Benelux**, notamment en développant encore les coopérations existantes au sein de l'Union Benelux, en supprimant les entraves créées par les frontières, en réalisant des économies d'échelle et, si possible, en soutenant de nouvelles formes de coopération transfrontalière.

Ce programme pluriannuel est construit autour de grandes lignes d'action interdépendantes. Chaque année, un plan annuel en précisera les priorités, couplées à des projets phares, les nouveaux défis et les initiatives de plus longue durée, bénéficiant d'un large consensus de la part des trois États membres. On cherchera en particulier à réaliser des projets communs qui mettent en œuvre les plans nationaux et européens et qui puissent profiter de financements européens.

Ce programme pluriannuel fera, à mi-parcours, l'objet d'une évaluation intermédiaire. Ses priorités seront précisées et ajustées si nécessaire, notamment en fonction des réalisations concrètes.

UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE



« UN MARCHÉ INTÉRIEUR BENELUX FORT ET DURABLE QUI CONTRIBUE À LA RELANCE NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE »

Il ne peut y avoir de bien-être sans prospérité et croissance économique. Ensemble, les pays du Benelux forment une région économique dynamique qui va stimuler davantage l'emploi transfrontalier dans les années à venir. Les pays du Benelux favorisent **la transition vers une économie circulaire**, articulée, au sein du Benelux, autour de la recherche de complémentarité et de valeur ajoutée vis-à-vis des initiatives mises en œuvre au niveau européen. Dans les années à venir, l'Union Benelux se concentrera fortement sur l'ambitieux programme européen (réglementaire) dans le cadre du Green Deal et du Plan d'action Économie circulaire. Dans ce cadre, la coopération au sein du Benelux s'axe sur le partage de connaissances, d'informations et d'expériences.

L'Union Benelux fait déjà partie des pionniers du numérique en Europe et constitue un marché intérieur intéressant pour les **acteurs économiques innovants** qui contribuent également à l'ambition européenne de créer un marché du travail respectueux du climat.

Le plan de travail pluriannuel intègre aux stratégies politiques, économiques et juridiques **la propriété intellectuelle** comme moteur de l'innovation et domaine central de la croissance économique.

Les frontières **ne peuvent pas être des obstacles administratifs, juridiques ou fiscaux** à l'échange de connaissances et de compétences sur le marché du travail au sein de l'Union Benelux. Une coordination des qualifications professionnelles existantes et nouvelles d'un point de vue de formation initiale, formation d'emploi et formation continue et de reconnaissance (vertes et numériques) contribue ainsi à la promotion de la libre circulation des travailleurs. La simplification administrative associée à un environnement numérique cohérent entre voisins est également nécessaire

pour stimuler l'esprit d'entreprise au-delà des frontières. La récente crise exige en outre un nouveau regard sur le télétravail transfrontalier et ses implications fiscales.

Au sein de l'Union européenne, nous voulons que les citoyens puissent étudier, vivre, faire des achats, travailler et prendre leur retraite dans n'importe quel pays de l'Union européenne et utiliser des produits provenant de toute l'Europe. À cet effet, il convient de promouvoir la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes au sein du marché intérieur européen et de lutter contre les fraudes. Or, force est de constater que dans de nombreux domaines, il existe encore une pléthore d'obstacles, sous la forme d'interprétations divergentes ou de procédures contraignantes. L'Union Benelux veut trouver des solutions là où cela est possible. Une analyse des obstacles techniques, juridiques et administratifs qui pèsent dans certains secteurs sur les citoyens et les entreprises augure un plaidoyer pour l'allègement de ces entraves, voire leur suppression là où cela est souhaitable. Ce faisant, l'Union Benelux donnera suite au souhait de la Commission européenne de supprimer les obstacles au marché intérieur par le biais de projets à petite échelle.

Dans le cadre du Benelux Retail Agenda 2025, l'Union Benelux suivra de près les travaux de l'Union européenne autour des restrictions territoriales de l'offre dans le **commerce de détail**, et se chargera de développer les impulsions et les initiatives nécessaires le cas échéant.

La crise du COVID-19 a fortement secoué l'économie européenne. Trouver un compromis entre la réouverture de l'économie et le risque de résurgence de la pandémie ou l'apparition de nouveaux virus semble être un défi extrêmement difficile à relever. Chaque État membre de l'Union européenne prépare un **plan de relance** national qui vise à redynamiser

l'économie. En concertation avec les États membres, l'Union Benelux examinera où elle peut le mieux les soutenir et promouvoir leur concertation sur l'articulation et la mise en œuvre de leurs plans de relance.

Des projets transfrontaliers seront mis sur pied afin de stimuler la **numérisation, la mobilité durable, le transport et la logistique**. Les partenaires œuvreront à une navigation intérieure plus propre dans le contexte du transfert modal, à une infrastructure pour la mobilité électrique et à hydrogène, aussi bien pour le transport des personnes que des marchandises.

Dans les années à venir, l'Union Benelux s'efforcera d'explorer de **nouvelles formes d'emploi et d'organisation de travail au niveau transfrontalier**, telles que le télétravail et le cotravail transfrontaliers. À cette fin, l'Union Benelux s'engagera à développer un marché du travail équitable et sans frontières, à assurer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et à mettre en œuvre les recommandations de l'étude « Benelux Retail 2025 ».

La croissance rapide de **l'intelligence artificielle** avec un large éventail d'applications constitue un nouveau défi dans tous les domaines de l'économie Benelux, tels que le transport, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, l'enseignement et les soins de santé. En tenant compte des initiatives nationales, ce facteur devra être étudié dans les domaines clés en vue de formuler des propositions politiques. Dans ce cadre, les différents pays détermineront comment partager au mieux le savoir-faire en matière d'intelligence artificielle, tant dans le domaine de la recherche que du développement d'applications.

Le souhait de parvenir à une **multimodalité transfrontalière des transports privés et** et la Rhénanie-du-Nord - Westphalie.

UN BENELUX SÛR ET JUSTE



« L'AMBITION D'UN ESPACE DE SÉCURITÉ COMMUN »

Dans leur déclaration commune d'avril 2019 et lors de leur Sommet Benelux du 7 octobre 2020, les Premiers ministres ont rappelé l'étroite coopération des trois pays dans le domaine de la **sécurité** par le biais du Mémoire de Senningen, qui comporte quatre volets : police, crise, justice, asile et migration. En outre, les pays du Benelux ont souligné à plusieurs reprises que le **maintien de l'acquis de Schengen** (pour un espace de liberté, de sécurité et de justice) doit rester une priorité.

L'Union Benelux est une région où il fait bon vivre, travailler et habiter. Pour garantir cette qualité de vie unique dans la région, il est nécessaire de prêter attention à la **sécurité des citoyens**.

L'Union Benelux continuera à œuvrer dans le cadre de la lutte contre les **fraudes et les abus transfrontaliers**, notamment en matière fiscale, sociale et alimentaire.

La sécurité des citoyens est assurée par la mise en œuvre du **Traité de police** Benelux renouvelé. Celui-ci a pour objectif d'intensifier et d'étendre la coopération en vue du maintien de l'ordre public et de la sécurité publique, ainsi que de la prévention, de la détection des infractions pénales et d'enquêtes en la matière. Plus particulièrement, un certain nombre de nouvelles possibilités sont prévues en termes d'échange d'informations, de poursuites transfrontalières et d'exécution d'actes de recherche sur le territoire respectif des autres pays du Benelux.

La coopération transfrontalière dans le domaine de la justice sera aussi approfondie. Outre les domaines de la **traite des êtres humains** et de la **vérification de pré-emploi**, des initiatives communes seront développées en matière d'exécution des peines et des mesures.

L'Union Benelux soutiendra le renforcement de la coopération stratégique et opérationnelle entre les partenaires en cas de **crises et catastrophes** ayant un impact transfrontalier. En outre, l'Union Benelux poursuivra ses travaux d'analyse des méthodologies nationales de risques en vue d'identifier les risques transfrontaliers, l'objectif étant de permettre des actions plus efficaces pour des raisons

d'économie d'échelle et de complémentarité tel que souhaité dans le cadre européen.

La coopération étroite qui lie nos pays se poursuivra aussi dans le **domaine de l'asile et des migrations** dans le courant des années à venir. Elle portera essentiellement sur le retour, sur les flux migratoires ainsi que sur l'adoption de positions communes dans le contexte européen.

Le monde est en constante évolution et l'Union Benelux ne peut pas se reposer sur ses lauriers, d'autant que, dans le contexte de la lutte contre les activités criminelles qui ont une influence déstabilisante sur la société, de nouvelles formes de criminalité transfrontalière apparaissent chaque jour. Il est donc essentiel de pouvoir comparer et confronter les **analyses de la criminalité** pertinentes déjà disponibles des trois pays.

L'ingéniosité et la complexité des mécanismes criminels ne connaissent pas de limites, et l'existence des frontières, ainsi que les différences qui subsistent dans la lutte contre la criminalité et la fraude, constituent de véritables obstacles à une coopération proactive entre les trois pays. Or, nos citoyens attendent des pouvoirs publics qu'ils garantissent leur sécurité et leur qualité de vie et les protègent contre les menaces qui peuvent émaner d'une société moderne en constante évolution. Ils ne s'inquiètent donc pas seulement de leur sécurité au sens de « sécurité collective », qu'il s'agisse de la sécurité policière, de la justice, voire de la sûreté des installations à risques, ou encore des conséquences du changement climatique. Ils demandent également que les pouvoirs publics accordent une grande attention à d'autres aspects plus personnels de leur sécurité, tels que la **sécurité alimentaire** ou la **cybersécurité**, en mettant l'accent sur les escroqueries **numériques et les fraudes dans les ventes sur Internet**. Il conviendra donc de travailler ensemble à l'élaboration de scénarios et à leur mise à jour régulière afin de prévenir ces risques et, le cas échéant, de faire face conjointement aux conséquences.

UN BENELUX NUMÉRIQUE



« UN BENELUX ‘SMART’ QUI MET EN RELATION CITOYENS ET ENTREPRISES »

En octobre 2016, lors d'un Sommet Benelux, les Premiers ministres ont reconnu que l'économie numérique représente un puissant catalyseur de l'innovation, de la croissance et de la prospérité sociale. À cette occasion, ils ont souligné l'ambition et le potentiel des trois pays à être des pionniers du numérique et des exemples dans la promotion du marché unique numérique au sein de l'Union européenne.

L'Union Benelux a non seulement l'ambition de devenir une « **région intelligente et apprenante** », mais fait aujourd'hui partie des pionniers absolus dans le domaine de l'infrastructure numérique et de la formation. Les pays du Benelux sont ainsi rapidement passés au travail en ligne pendant la crise du COVID-19. Dans un monde de plus en plus interconnecté, le succès de l'Union Benelux au sein de l'Union européenne et par rapport au reste du monde se mesure à l'aune du développement d'une véritable économie de réseau verte et du plein recours au potentiel infrastructurel et humain de l'Union Benelux. La société numérique comporte de nombreux avantages ainsi que des défis importants en termes de commerce, de transport et d'énergie, ainsi qu'en termes d'échange d'informations. Le Benelux veut se donner les moyens de combattre ensemble, avec des outils adaptés, la cybercriminalité, les fraudes digitales et les autres types d'escroqueries en ligne.

En outre, il faut tenir compte du fait que les services numériques sont de plus en plus rapides, personnalisés et précis, et que l'importance des distances et des frontières (nationales) s'estompe avec le temps.

L'Union Benelux s'efforce d'améliorer l'accès transfrontalier des citoyens aux biens et services numériques et défend l'accessibilité des données non sensibles en termes de vie privée si celle-ci facilite la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes. Pour les entreprises également, l'Union Benelux plaide en Europe en faveur d'un climat favorable au développement des services numériques, en parfaite conformité avec les recommandations des mémorandums Benelux *Competition in a Digital World* et *Benelux Retail 2025*.

La « télévision sans frontières » est une réalité en Europe depuis 1989. Or, alors que les frontières se sont ouvertes pour les citoyens intéressés par les médias des pays voisins grâce à la télévision par satellite, elles se referment pour les spectateurs au-delà de la frontière à l'ère numérique. L'Union Benelux se penche sur une ouverture réciproque des contenus des chaînes publiques, en particulier pour les informations et la culture.

UN BENELUX RÉSILIENT
ET CONSCIENT DE L'AVENIR



« UNE PLATE-FORME DE COOPÉRATION RESPONSABLE, PRÊTE À PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES »

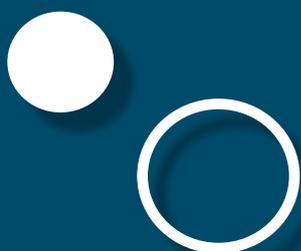
La pandémie de COVID-19 a bouleversé nos vies et a clairement démontré la nécessité d'une coopération étroite au niveau européen et, complémentirement, entre nos pays. En temps de crise, les pays opèrent des choix spécifiques qui conduisent à des résultats différents qui rendent la coopération transfrontalière plus difficile. La situation actuelle requiert un dialogue permanent et l'utilisation de canaux de communication directs. À l'avenir, il conviendra de se préparer au mieux aux nouvelles situations de crise avec un impact transfrontalier en élaborant des stratégies d'urgence communes et en étudiant les possibilités d'aide mutuelle.

En outre, l'Union Benelux est déterminée à intensifier la coopération transfrontalière dans le domaine de **la politique de santé**. Le dossier médical électronique Benelux en fut une première étape. De plus, il semble essentiel que les Etats/régions puissent s'appuyer sur le Traité Benelux pour supprimer les obstacles juridiques et administratifs existants. Ainsi, les décisions Benelux sur le transport ambulancier transfrontalier constituent des instruments importants pour une coopération plus efficace en matière d'assistance médicale urgente, mais sont cependant encore trop peu connus. Il importe donc d'étendre leur champ d'application à toutes les frontières du Benelux. La reconnaissance des diplômes, l'autorisation de travailler de l'autre côté de la frontière et la possibilité pour une ambulance d'emmener des

patients dans un hôpital de l'autre côté de la frontière représentent tant d'éléments qui sont encore soumis à de nombreux obstacles. La coopération, basée sur la recherche scientifique transfrontalière et l'application de nouvelles possibilités technologiques, vise à faciliter les soins et le suivi des patients de part et d'autre des frontières du Benelux.

L'Union Benelux entend par ailleurs poursuivre la promotion de la **biodiversité d'un environnement de vie sain et un air pur**. L'Union Benelux s'inscrit ainsi pleinement dans la transition vers une société plus durable et contribue à la réalisation des ambitions européennes du nouvel agenda stratégique 2019-2024, en particulier la priorité « construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale ». Les pays du Benelux continueront également à travailler ensemble, avec les pays voisins et les partenaires internationaux, pour ouvrir la voie à l'Agenda 2030 pour le développement durable, par exemple via une coopération transfrontalière sur l'éducation au développement durable, afin d'aider à construire une société plus résistante et mieux équipée pour faire face aux nouveaux défis environnementaux de demain.

UN BENELUX OUVERT



« PARTENAIRE DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN VUE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE »

L'Union Benelux **crée des liens** entre les régions frontalières, les autres organisations internationales et l'Union européenne. Au fil des ans, l'Union Benelux est devenue un centre d'expertise de la coopération transfrontalière et interterritoriale et a mis en place de nombreux partenariats, géographiques et thématiques.

L'Union Benelux intensifie sa coopération avec la Rhénanie-du-Nord - Westphalie (RNW) en s'appuyant sur les déclarations conjointes d'avril 2019 et d'octobre 2020 et réunit différentes parties de manière proactive dans le domaine de la transition énergétique spécifiquement axée sur le passage à l'hydrogène. L'Union Benelux explore de nouvelles possibilités de coopération transfrontalière avec la France (par exemple sur le plan de la gestion de crise) et la Grande Région et poursuit sa coopération avec d'autres organisations régionales, telles que le Conseil nordique et les États baltes (par exemple dans les secteurs de la numérisation, de l'économie circulaire et de l'enseignement supérieur).

Conformément à la Convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale du 20 février 2014, le Benelux épaula les pouvoirs et institutions publics à tous les niveaux en vue de mettre en place des structures juridiques transfrontalières durables. Dans cette optique, il est également essentiel de favoriser des développements visant à coordonner l'aménagement du territoire dans le cadre d'une coopération entre États membres (comme, par exemple, le récent développement dans la zone économique frontalière du North Sea Port entre Gand, Vlissingen et Terneuzen). En outre, l'Union Benelux suit de près les évolutions européennes relatives à la proposition de créer un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier, et œuvrera le cas échéant à sa mise en œuvre conjointe.

Pour poursuivre l'intégration européenne, il est nécessaire de renforcer les liens entre l'Union Benelux et l'Union européenne par le biais d'actions complémentaires, de projets précurseurs et par l'intermédiaire des représentants permanents des pays du Benelux. Dans ce cadre, les pays du Benelux adoptent non seulement des positions communes, mais les diffusent également dans le contexte européen.

Dans les prochaines années, l'Union Benelux va intensifier ses relations avec les représentations permanentes des pays du Benelux à l'Union européenne. Pour pouvoir jouer concrètement son rôle de laboratoire pour l'Europe, il est essentiel que l'Union Benelux s'informe correctement des initiatives prises au niveau européen. Dans les années à venir, l'Union Benelux contactera d'autres États membres de l'Union européenne pour qu'ils se joignent à l'échange d'informations et renforcent ensemble l'appel lancé à la Commission européenne pour qu'elle régleme cette question au niveau européen.

On peut mentionner ici l'initiative Benelux en matière de reconnaissance automatique des diplômes de l'enseignement supérieur ou encore celle aux zones environnementales, par laquelle l'Union Benelux permet l'échange réciproque de données techniques et a appelé l'Europe à créer un cadre juridique pour l'échange des données à caractère personnel.



Secrétariat général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39, BE- 1000 Bruxelles
T +32 (0)2 519 38 11
info@benelux.int
www.benelux.int

 **Benelux**
SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL